

Décision n° D2022_130

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

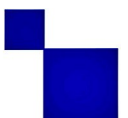
Vu le Code de la commande publique notamment son article R2124-2 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1er juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

– D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre multi-attributaires mixte (à bons de commande et marchés subséquents) à prix unitaires décomposé en deux lots pour une durée de 4 ans dont les seuils sont 1 500 000,00 euros HT et de 15 000 000,00 d'euros HT pour le lot 1 et 2 000 000,00 d'euros HT et 20 000 000,00 d'euros HT pour le lot 2 ;



- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant, ainsi que tous les actes afférents, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221020-D2022_130-AR